

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 17 juillet 2018

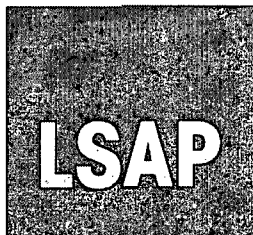
Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les chargés de cours représentent un pilier fondamental de notre système éducatif. Depuis de nombreuses années, ils ont réclamé des possibilités de formation en cours d'emploi pour obtenir le diplôme en sciences éducatives. Pour l'année académique 2016/2017, une telle formation, nommé le « Track 2 », a finalement été offerte par l'Université du Luxembourg, après des négociations avec le Ministère de l'Education. En pratique, cette formation ne reste cependant pas sans problèmes.

Dans ce cadre, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Durant les deux premières années de formation, seulement une vingtaine de personnes ont réussi à l'examen d'entrée à la formation. Face à ces chiffres, Monsieur le Ministre estime-t-il que l'examen d'entrée est adapté à des personnes qui travaillent déjà à plein temps dans le secteur ?
- Il nous revient que les personnes qui se sont présentées à l'examen cette année ont été prévenues en dernière minute que la formation ne sera finalement pas offerte cette année.
 - Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette information ?
 - Dans l'affirmative, pourquoi la formation ne sera-t-elle pas offerte ?
 - Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'il aurait fallu prévenir les candidats dans un délai raisonnable, et non seulement une journée avant l'examen d'entrée ?
 - La formation sera-t-elle offerte de nouveau l'année prochaine ?
- Monsieur le Ministre peut-il s'imaginer d'offrir aux chargés de cours ayant un diplôme de fin d'études secondaires une autre possibilité d'obtenir le diplôme de bachelor par une formation en cours d'emploi qui



ne nécessite pas d'examen d'entrée et qui reconnaît directement les connaissances pratiques des chargés de cours ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

Georges Engel
Député

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' and 'A' intertwined, followed by a horizontal line.

Simone Asselborn-Bintz
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 août 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3937 de Monsieur le Député Georges Engel et Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz

En réponse à la question parlementaire des honorables députés, il m'échoit d'apporter les éléments de réponse suivants:

Etant donné que l'examen d'entrée à la formation est organisé par l'Université du Luxembourg, il est évident que cet examen relève de la compétence de l'Université.

Au regard des trois personnes ayant marqué leur intérêt pour l'examen d'entrée à la formation, l'Université a renoncé à l'organisation de cette formation.

J'ai marqué mon accord à cette décision au vu du nombre restreint de candidats sous condition que la situation soit réévaluée au vu des inscriptions à l'examen d'entrée à la formation pour l'année académique 2019/20.

L'accès à la profession d'instituteur exige un diplôme de bachelor qui devra être émis par une université

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse